

- **ADMINISTRATION**

Activité « Maire d'un jour »

Le conseil a résolu, à la suite de la tenue de l'activité « Maire d'un jour », d'acquérir 460 sacs réutilisables en coton pour les remettre aux élèves ainsi qu'aux membres du personnel de l'école de l'Épervière, et ce, afin d'aider à la réalisation de l'une des promesses électorales de la mairesse élue, mademoiselle Grace Placier.

Avis de motion

Les avis de motion suivants ont été donnés par le conseil à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente :

- Le règlement numéro 362-2019 relatif aux nuisances (RMH 450) sera proposé pour adoption;
- Le règlement numéro 363-2019 relatif aux systèmes d'alarmes (RMH 110) sera proposé pour adoption.

Adoption de règlement

Le conseil a résolu d'adopter le règlement portant le numéro 272-11-2019 amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 272-2010, tel qu'amendé.

Autorisation d'application et d'émission de constats d'infraction

Puisque les divers règlements de la Ville de Rigaud précisent que les responsables de l'application réglementaire sont, notamment des « officiers, officiers désignés ou l'autorité compétente », il est donc requis que le conseil désigne clairement qui sont les personnes autorisées à émettre des constats d'infraction à sa réglementation ou à la réglementation provinciale dont l'application a été déléguée à la Ville de Rigaud. Ainsi, le conseil a résolu de nommer les personnes suivantes pour l'application des règlements municipaux ci-dessous énumérés :

- Règlement numéro 87-99 relatif aux pistes cyclables – RMU 340 – ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir
 - o Les agents de la Sûreté du Québec.
- Règlement numéro 105-2000 relatif à la régie interne des assemblées du conseil ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir
 - o Le directeur général;
 - o Le greffier ou le greffier adjoint;
 - o Le directeur du Service des communications et des relations avec le milieu;
 - o Les agents de la Sûreté du Québec.
- Règlement numéro 182-2003 décrétant les normes de construction de routes sur le territoire de la Ville de Rigaud ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir
 - o Le directeur des Services techniques et des infrastructures;
 - o Le chef de la division voirie et usine de traitement des eaux – Services techniques et des infrastructures.

- Règlement numéro 210-2005 relatif aux ventes de garage et aux ventes temporaires ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir
 - o Le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique;
 - o L'inspecteur municipal;
 - o Les agents de la Sûreté du Québec.

- Règlement numéro 216-2006 relatif au numérotage de tous les immeubles sur le territoire à l'exception du village de Rigaud ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir
 - o Le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique;
 - o Le conseiller en urbanisme;
 - o Les inspecteurs en urbanisme et environnement;
 - o L'inspecteur municipal.

- Règlement numéro 218-2006 relatif à l'utilisation et les traverses d'emprises municipales ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

Pour la réception, la préparation et l'analyse seulement :

 - o Le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique;
 - o Le conseiller en urbanisme;
 - o Les inspecteurs en urbanisme et environnement.

Pour l'approbation, l'émission du permis, l'inspection et l'application seulement :

 - o Le directeur des Services techniques et des infrastructures;
 - o Le chef de division voirie et usine de traitement des eaux – Services techniques et des infrastructures;
 - o L'opérateur des stations d'aqueduc et d'égout.

- Règlement numéro 221-2007, relatif à la gestion du système de drainage des rues et chemins (ponceaux) ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

Pour la réception, la préparation et l'analyse de la demande de permis :

 - o Le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique;
 - o Le conseiller en urbanisme;
 - o Les inspecteurs en urbanisme et environnement.

Pour l'approbation et l'émission du permis et pour l'inspection et l'application du règlement (normes de construction) ainsi que pour l'émission de constats d'infraction à être traités par la Cour municipale régionale :

 - o Le directeur des Services techniques et des infrastructures;
 - o Le chef de division voirie et usine de traitement des eaux – Services techniques et des infrastructures.

Pour l'inspection et l'application du règlement (pour l'article 7 seulement) :

 - o Le directeur des Services techniques et des infrastructures;
 - o Le chef de la division voirie et usine de traitement des eaux – Services techniques et des infrastructures;
 - o L'inspecteur municipal.

- Règlement 261-2009 relatif aux systèmes d'alarme (RMH 110) ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir ou règlements de remplacement
 - o Le directeur du Service de sécurité incendie;
 - o Le directeur adjoint du Service de sécurité incendie, division opération;
 - o Le directeur adjoint du Service de sécurité incendie, division prévention;
 - o Le chef aux opérations du Service de sécurité incendie;
 - o Les pompiers-préventionnistes (TPI);
 - o Les agents de la Sûreté du Québec.

- Règlements 262-2009 relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants (RMH 220), 265-2009 relatif aux nuisances (RMH 450) et 327-2014 relatif au stationnement (RMH 330) ainsi que tous leurs amendements en vigueur ou à venir ou règlements de remplacement
 - o Le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique;
 - o Le conseiller en urbanisme;
 - o Les inspecteurs en urbanisme et en environnement;
 - o L'inspecteur municipal;
 - o Les agents de la Sûreté du Québec.

- Règlement 264-2009 relatif à la circulation (RMH 399) ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir
 - o Les agents de la Sûreté du Québec.

Pour l'application des articles 4 et 5 seulement :

 - o Le directeur du Service de sécurité incendie;
 - o Le directeur adjoint du Service de sécurité incendie, division opération;
 - o Le directeur adjoint du Service de sécurité incendie, division prévention;
 - o Le chef aux opérations du Service de sécurité incendie;
 - o Les pompiers-préventionnistes (TPI);
 - o Les officiers du Service de sécurité incendie;
 - o Le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique;
 - o Le conseiller en urbanisme;
 - o L'inspecteur municipal.

- Règlement 265-2009 relatif aux nuisances (RMH 450) ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir ou règlements de remplacement
 - o Le directeur du Service de sécurité incendie;
 - o Le directeur adjoint du Service de sécurité incendie, division opération;
 - o Le directeur adjoint du Service de sécurité incendie, division prévention;
 - o Le chef aux opérations du Service de sécurité incendie;
 - o Les pompiers-préventionnistes (TPI);
 - o Les officiers du Service de sécurité incendie;
 - o Le chef de division parcs, bâtiments et matériel roulant – Services techniques et des infrastructures;
 - o Le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique;
 - o Le conseiller en urbanisme;
 - o Les inspecteurs en urbanisme et en environnement;
 - o L'inspecteur municipal;
 - o Les agents de la Sûreté du Québec.

- Règlement 266-2009 concernant la sécurité, la paix et l'ordre (RMH 460) ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir
 - o Le directeur du Service de sécurité incendie;
 - o Le directeur adjoint du Service de sécurité incendie, division opération;
 - o Le directeur adjoint du Service de sécurité incendie, division prévention;
 - o Le chef aux opérations du Service de sécurité incendie;
 - o Les pompiers-préventionnistes (TPI);
 - o Les officiers du Service de sécurité incendie;
 - o Le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique;
 - o Le conseiller en urbanisme;
 - o L'inspecteur municipal;
 - o Les agents de la Sûreté du Québec.

Lors des séances du conseil municipal seulement :

- Le directeur général;
 - Le greffier ou le greffier adjoint;
 - Le directeur du Service des communications et des relations avec le milieu.
- Règlements d'urbanisme numéro 272-2010 (incluant le Programme particulier d'urbanisme du centre-ville), 273-2010, 274-2010, 275-2010, 276-2010, 278-2010 et 345-2016 ainsi que tous leurs amendements en vigueur ou à venir
- Le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique;
 - Le conseiller en urbanisme;
 - Les inspecteurs en urbanisme et en environnement;
 - L'inspecteur municipal.

Pour l'application du règlement 274-2010 et ses amendements et l'émission de constats d'infraction seulement :

- Le directeur adjoint du Service de sécurité incendie, division prévention;
 - Les pompiers-préventionnistes (TPI).
- Règlement numéro 295-2011 relatif à l'occupation du domaine public de la Ville de Rigaud ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir
- Le directeur des Services techniques et des infrastructures;
 - Le chef de division voirie et usine de traitement des eaux – Services techniques et des infrastructures;
 - Le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique;
 - Le conseiller en urbanisme;
 - Les inspecteurs en urbanisme et en environnement;
 - L'inspecteur municipal.
- Règlement 297-2011 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau potable ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir
- Le directeur des Services techniques et des infrastructures;
 - Le chef de division voirie et usine de traitement des eaux – Services techniques et des infrastructures;
 - L'opérateur des stations d'aqueduc et d'égout;
 - L'inspecteur municipal.
- Règlement numéro 322-2014 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils de la Ville de Rigaud ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir
- Les agents de la Sûreté du Québec.
- Règlement numéro 324-2014 relatif aux entrées de service à l'aqueduc et à l'égout, les rejets à l'égout, les soupapes de sûreté et les compteurs d'eau ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir
- Pour la réception, la préparation et l'analyse seulement :
- Le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique;
 - Le conseiller en urbanisme;
 - Les inspecteurs en urbanisme et en environnement.
- Pour l'approbation, l'émission du permis, l'inspection et l'application seulement :
- Le directeur des Services techniques et des infrastructures;
 - Le chef de division voirie et usine de traitement des eaux – Services techniques et des infrastructures;
 - L'opérateur des stations d'aqueduc et d'égout;
 - L'inspecteur municipal.

- Règlement numéro 326-2015 concernant les animaux de compagnie ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir
 - o Le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique;
 - o Le conseiller en urbanisme;
 - o L'inspecteur municipal;
 - o Les contrôleurs animaliers.

- Règlement numéro 327-2014 relatif au stationnement (RMH 330) ainsi que tous leurs amendements en vigueur ou à venir
 - o Le directeur des Services techniques et des infrastructures;
 - o Le chef de division voirie et usine de traitement des eaux – Services techniques et des infrastructures;
 - o L'inspecteur municipal;
 - o Les agents de la Sûreté du Québec.

- Règlement numéro 332-2015 relatif à la prévention des incendies, à l'entretien et l'occupation des bâtiments et des aires libres et la sécurité des piscines résidentielles ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir
 - o Le directeur adjoint du Service de sécurité incendie, division prévention;
 - o Les pompiers-préventionnistes (TPI);
 - o Le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique (à l'exception des dispositions concernant la prévention des incendies);
 - o L'inspecteur municipal (à l'exception des dispositions concernant la prévention des incendies);
 - o Les inspecteurs en environnement et en urbanisme affectés au BRI (à l'exception des dispositions concernant la prévention des incendies).

- Règlement numéro 341-2016 relatif au déneigement des entrées et des stationnements privés par des entrepreneurs
 - o Le directeur des Services techniques et des infrastructures;
 - o Le chef de division voirie et usine de traitement des eaux – Services techniques et des infrastructures;
 - o L'inspecteur municipal.

- Règlement numéro 342-2016 relatif aux règles d'utilisation des sentiers récréatifs ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir
 - o Le directeur des Services techniques et des infrastructures;
 - o Le chef de division parcs, bâtiments et matériel roulant – Services techniques et des infrastructures;
 - o L'inspecteur municipal;
 - o Les patrouilleurs des sentiers de L'escapade;
 - o Les agents de la Sûreté du Québec.

- Règlement numéro 347-2017 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.)
 - o Le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique;
 - o Le conseiller en urbanisme;
 - o Les inspecteurs en urbanisme et en environnement;
 - o L'inspecteur municipal.

- Règlement numéro 350-2017 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux
 - o Le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique;
 - o Le conseiller en urbanisme;
 - o Les inspecteurs en urbanisme et en environnement;

- L'inspecteur municipal;
 - Le chef de la division voirie et usine de traitement des eaux – Services techniques et des infrastructures.
- Règlement 357-2018 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables, non recyclables, les résidus verts, les résidus alimentaires, les arbres de Noël naturels, les résidus volumineux et les déchets domestiques dangereux (DDD) ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir
 - Le directeur des Services techniques et des infrastructures;
 - Le chef de division parcs, bâtiments et matériel roulant – Services techniques et des infrastructures;
 - Le chef de division voirie et usine de traitement des eaux – Services techniques et des infrastructures;
 - L'inspecteur municipal.
 - Règlement numéro 358-2018 relatif à la vidange des fosses septiques ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir
 - Le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique;
 - Le conseiller en urbanisme;
 - Les inspecteurs en urbanisme et en environnement;
 - L'inspecteur municipal.
 - Règlement Q-2, R-22, article 4 relatif à l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et Q-2, R-6 relatif au captage des eaux souterraines ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir
 - Le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique;
 - Le conseiller en urbanisme;
 - Les inspecteurs en urbanisme et en environnement;
 - L'inspecteur municipal.
 - Loi sur les compétences municipales – personnes désignées pour régler les mésententes ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir
 - Le directeur adjoint du Service de sécurité incendie, division prévention;
 - Les pompiers-préventionnistes (TPI);
 - Le conseiller en urbanisme;
 - L'inspecteur municipal.

Motion de félicitations

Le conseil a résolu de féliciter Mme Véronique Cunche, directrice des Services récréatifs et communautaires, qui s'est vu décerner le prix « Artisan de la Fête nationale » de la Société nationale des Québécois du Suroît (SNQS) pour sa contribution, année après année, au rayonnement de la fierté nationale. Mme Cunche a participé à l'organisation de plusieurs fêtes nationales, et ce, depuis 1998 dans les villes suivantes : Mercier, Saint-Lazare et Rigaud. Félicitations Véronique et merci pour ton implication!

Autorisation de signature

Le conseil a résolu d'autoriser la signature d'un protocole d'entente relatif à l'utilisation de locaux des écoles primaires pour fins éducatives, culturelles, communautaires, sportives, récréatives et sociales avec la Commission scolaire des Trois-Lacs, d'accorder un budget annuel de 5 000 \$ à compter de 2020 et que l'entente soit renouvelable chaque année au 1^{er} janvier à moins d'avis contraire de l'une ou l'autre des parties au moins 90 jours avant l'expiration dudit protocole d'entente.

- **RESSOURCES FINANCIÈRES**

Comptes à payer

Le conseil a résolu que les comptes énumérés dans la liste datée du 7 juin 2019 totalisant 937 565,06 \$ pour le fonds d'administration et 35 880,17 \$ payés par délégation soient adoptés et que leur paiement soit autorisé. De même, la liste des chèques produits du 1^{er} au 31 mai 2019 est approuvée.

Bourse de la Ville de Rigaud

Le conseil a résolu d'entériner la décision de donner, lors de la remise des diplômes aux élèves de 5^e secondaire du collège Bourget le 14 juin prochain, la « Bourse de la Ville de Rigaud » de 1 000 \$ conjointement au prix « Fide et Labore Valebo » (La Foi et le travail acharné prévaudront) à un élève pour son rayonnement à l'étranger.

- **RESSOURCES HUMAINES**

Gestion du personnel – mouvements de personnel – juin 2019

Le conseil a résolu d'entériner et de procéder aux embauches, à la nomination et aux fins d'emplois du personnel suivant :

EMBAUCHES (LVC, article 73.2)				
Nom	Poste	Date	Régie par	Statut
SERVICES TECHNIQUES ET DES INFRASTRUCTURES				
Martin Cuerrier	Directeur	25 juin 2019	Politiques et modalités du personnel de la direction de la Ville de Rigaud	Permanent à temps complet avec probation de 6 mois
SERVICES DES FINANCES				
Johanne Plante	Directrice et trésorière	25 juin 2019	Politiques et modalités du personnel de la direction de la Ville de Rigaud	Permanent à temps complet avec probation de 6 mois
SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES				
Sébastien Roy	Guide patrouilleur interprète	14 mai 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel
Fania Séguin	Accompagnatrice au camp de jour	28 mai 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temporaire

SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE				
Manon Vachon	Inspectrice municipale	13 juin 2019	Convention collective des cols blancs	Salariée à l'essai (période de 120 jours de travail)
NOMINATION				
Nom	Poste	Date	Régie par	Statut
SERVICE ADMINISTRATIF				
Camille Primeau	Passé de greffière adjointe à greffière	29 juin 2019	Politiques et modalités du personnel de la direction de la Ville de Rigaud	Selon les termes établis à la résolution numéro 2019-04-108
FIN D'EMPLOI				
Nom	Poste	Date	Régie par	Statut
SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE				
Philippe Rogers	Inspecteur municipal	31 mai 2019	Convention collective des cols blancs	Salarié à l'essai
SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES				
Ariane Lalonde	Responsable des activités en gymnase	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire
Alicia Martin Gauthier	Responsable des activités en gymnase	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire
Marillie Baillargeon	Animatrice des activités en gymnase / responsable des activités en gymnase / préposée à l'accueil et à la sécurité	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire
Léa Martin Gauthier	Animatrice des activités en gymnase / responsable des activités en gymnase / préposée à l'accueil et à la sécurité	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire

Audrey Parent	Animatrice des activités en gymnase et préposée à l'accueil et à la sécurité	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire
Nicolas Gauvin	Animateur des activités en gymnase et préposé à l'accueil et à la sécurité	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire
William Brochu	Animateur des activités en gymnase et préposé à l'accueil et à la sécurité	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire
Jean Beauchemin	Professeur d'aquaforme et d'entraînement	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire
Sandrine Grenier-Talavéra	Sauveteuse et monitrice en sécurité aquatique	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire
Tristan Sauvé	Sauveteur et moniteur sécurité aquatique / responsable natation	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire
Charles-Étienne Huard	Sauveteur et moniteur sécurité aquatique	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire
Suzanne Ménard	Professeur d'aquaforme et d'entraînement	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire
Tristan Champagne Lessard	Sauveteur sécurité aquatique	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire

Laurence Séguin	Sauveteuse et monitrice en sécurité aquatique	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire
Anabelle Pronovost	Monitrice sécurité aquatique	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire
Cassandra Piché	Monitrice sécurité aquatique	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire
Marie-Philippe Santerre	Monitrice	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire
Marion Boileau Viau	Sauveteuse	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire
Kamila Bober	Sauveteur et moniteur sécurité aquatique	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire
Simon Di Nucci	Moniteur sécurité aquatique	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire
Chloé Bernier	Monitrice et sauveteuse	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire
Nicolas Robitaille	Moniteur en sécurité aquatique	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire

Édouard Desruisseaux	Moniteur en sécurité aquatique	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire
Marie-Christine Feyty	Monitrice en sécurité aquatique et sauveteuse	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire
Patricia Stecum	Monitrice en sécurité aquatique	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire
Marie-Hélène Parent	Sauveteuse en sécurité aquatique	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire
Grégory Piché	Moniteur sécurité aquatique	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire
Sarah-Anne Martin	Monitrice en sécurité aquatique et sauveteuse	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire
Clodine Morissette	Monitrice en sécurité aquatique et sauveteuse	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire
Catherine Besner	Monitrice en sécurité aquatique et sauveteuse	8 juin 2019	Échelle salariale des employés temporaires à temps partiel en vigueur	Temps partiel Temporaire

Dossier petites créances – 760-32-017319-155

Le conseil a résolu de mandater la greffière, Mme Camille Primeau, à titre de représentante de la Ville lors de la médiation, de l'audience ou de toute autre procédure relative au dossier numéro 760-32-701124-192 de la Cour des petites créances.

- **RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES**

Mandat à M. Mahmood Fayazi pour la réalisation d'un projet d'étude

Le conseil a résolu de mandater M. Mahmood Fayazi pour la réalisation d'un projet d'étude concernant les disparités sociales financières des personnes sinistrées à la suite des crues 2017 et 2019 ainsi que sur les différentes stratégies mises en œuvre pour assurer un rétablissement des personnes et une meilleure mitigation des risques. M. Fayazi aura accès aux données et aux informations détenues par la Ville de Rigaud lors de la réalisation de son mandat et s'engage, en contrepartie, à transmettre ledit projet d'étude aux autorités de la Ville lorsque celui-ci sera terminé. Le tout, sous la supervision du directeur adjoint, division prévention, et coordonnateur de sécurité civile du Service de sécurité incendie, M. Eric Martel. Le tout, conditionnellement à ce que M. Fayazi signe une entente de confidentialité.

Octroi d'un contrat

Le conseil a résolu d'autoriser l'octroi d'un contrat à Conderoc équipement inc. pour l'acquisition d'un élargisseur de route usagé Road Widener, au montant de 25 000 \$, plus toutes les taxes applicables, et ce, selon la proposition de prix datée du 7 mai 2019. Le tout payable par un emprunt au fonds de roulement sur une période de 3 ans.

- **GESTION DU TERRITOIRE**

PIIA

Le conseil a accepté les demandes de PIIA suivantes :

- 78, rue Saint-Jean-Baptiste Est : changement du revêtement de la toiture de la galerie, du versant en façade et des lucarnes en chien-assis. Adopté à la majorité à la suite d'un vote :

Pour	Contre
Marie-Claude Frigault Archie Martin Edith De Haerne André Boucher Danny Lalonde	Mario Gauthier

- 71-73, rue Saint-Pierre : permettre que soit utilisé le règlement numéro 347-2017 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la réalisation du projet de développement résidentiel « La vieille école ». Adopté à la majorité à la suite d'un vote :

Pour	Contre
Marie-Claude Frigault Archie Martin Edith De Haerne André Boucher Danny Lalonde	Mario Gauthier

QUELQUES NOUVELLES AU SEIN DE LA VILLE

Service de sécurité incendie

- Au cours du mois de mai 2019, il s'est tenu 6 activités de formation : 4 entraînements et 2 recertifications premiers répondants;
- L'équipe a répondu à 18 appels incendie durant le mois. Parmi ces appels, il y avait des alarmes en fonction, 3 débuts d'incendie de bâtiment, un incendie de véhicule et un début d'incendie en forêt;
- Le Service a eu recours à l'entraide 4 fois durant cette période et a été demandé 1 fois par une autre Ville;
- En date du 31 mai, le Service incendie a reçu 87 appels incendie comparativement à 75 à pareille date l'année dernière;
- Au cours du mois de mai, l'équipe de premiers répondants a reçu 45 appels;

- En date du 31 mai, l'équipe de premiers répondants a répondu à 259 appels médicaux comparativement à 234 à pareille date l'année dernière.

Service de l'urbanisme et du développement économique

- Le Service a émis un total de 70 permis et certificats au cours du mois de mai, pour un montant total de travaux projetés s'élevant à environ 2 310 000 \$. De ceux-ci, on dénombre :
 - o 4 permis de construction, avec une valeur projetée des travaux estimée à 1 015 000 \$;
 - o 11 permis de réparation-rénovation ou agrandissement, avec une valeur projetée des travaux estimée à 365 000 \$;
 - o 9 permis relatifs à des installations sanitaires, avec une valeur projetée des travaux estimée à 140 000 \$;
 - o 30 permis ou certificats relatifs à des clôtures, à l'aménagement de terrains ou à l'abattage d'un ou de plusieurs arbres;
 - o 4 certificats d'autorisation pour des piscines, 3 permis de construction de bâtiments accessoires et 3 certificats d'autorisation d'occupation.

Services récréatifs et communautaires

- La journée fin des classes à l'école de l'Épervière, organisée en collaboration avec les Services récréatifs et communautaires, le Service de sécurité incendie ainsi qu'avec le Club optimiste, se tiendra le 21 juin;
- Les activités de la Fête nationale se tiendront le 23 juin : course de boîtes à savon organisée par le Club optimiste pour les jeunes de 7 à 14 ans, à partir de 9 h sur la rue Saint-Viateur devant le parc;
- Le camp de jour débute le 25 juin;
- Début des spectacles de l'Été Show au parc Chartier-De Lotbinière le 3 juillet à 19 h;
- Les sentiers de L'escapade ont reçu la désignation Shinrin Yoku, premiers au Canada à recevoir cet honneur! La pratique du Shinrin Yoku consiste en une marche en forêt ou en milieu naturel. On entend également les termes « Bain de forêt » ou « immersion en Forêt thérapeutique ». À travers les saisons, Shinrin Yoku Québec vous proposera différentes marches dirigées par un guide certifié. La philosophie derrière l'approche consiste à permettre à l'être humain moderne qui ne cesse d'évoluer parmi des technologies de plus en plus performantes de renouer avec la nature et d'en tirer ses bienfaits.

Notez que ce document n'a aucune valeur légale. Seules les copies certifiées conformes par le greffier ou le greffier adjoint ont une valeur légale. Pour consulter l'ensemble du procès-verbal de cette séance du conseil municipal, rendez-vous dans le site Internet de la Ville à l'adresse www.ville.rigaud.qc.ca